

Questions orales

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Le gouvernement ne fait rien de tel. Le député a fait, dans son entrée en matière, trois observations qui sont absolument inexacts. Il nous accuse de vouloir faire examiner ce projet de loi à la hâte en cinq jours.

M. Axworthy: Cinq jours de débat, j'appelle cela de la bousculade.

M. McDermid: Dans notre régime gouvernemental, et le député est là depuis assez longtemps pour le savoir, un projet de loi doit passer par différentes étapes. La première, c'est la première lecture; c'est chose faite. La deuxième, c'est la deuxième lecture. Ensuite, le projet de loi est renvoyé au comité, puis il y a l'étape du rapport. Cela fait donc plus de cinq jours au total.

Le député sait qu'il ne devrait pas aller raconter de telles histoires dans tout le pays.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

BLOOMFIELD STATION AU NOUVEAU-BRUNSWICK—
L'UTILISATION D'UNE TORCHE AU PROPANE POUR OUVRIR LES
SUPERBOÎTES

M. Cyril Keeper (Winnipeg—Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Hier, lorsque mon chef s'est enquis auprès de lui de la fermeture du bureau de poste de Topley, en Colombie-Britannique, le ministre a répondu que les usagers des bureaux de poste en question sont mieux servis à l'heure actuelle et que cette tendance va se poursuivre.

Je voudrais interroger aujourd'hui le ministre sur la situation à Bloomfield Station, au Nouveau-Brunswick, où le bureau de poste a été fermé le 31 octobre dernier. Les habitants de l'endroit doivent maintenant parcourir 12 kilomètres pour bénéficier de services postaux, dans une autre localité. La division de l'Atlantique des Postes canadiennes a fourni à l'entrepreneur qui distribue le courrier aux superboîtes une torche au propane pour lui permettre d'ouvrir ces boîtes lorsque souffle un vent du nord-ouest.

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: Je voudrais demander au ministre si c'est là sa conception d'un meilleur service pour les régions rurales.

● (1440)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, étant donné que je n'ai pas été avisé à l'avance de cette question, je ne peux, bien entendu, pas y répondre. Cependant, je peux répondre au sujet

de Topley, en Colombie-Britannique, dont son chef a parlé hier.

La receveuse des postes a vendu le magasin où se trouvait le bureau de poste à sa fille. Les Postes canadiennes ont tenté de convaincre cette dernière d'accepter un comptoir . . .

M. Broadbent: Pour 1 200 \$ par mois de moins.

M. Andre: Elle a refusé. Le 31 mai, les Postes canadiennes ont conclu un accord permettant d'établir un comptoir postal au Whispering Pines Motel. Le service devrait commencer le 1^{er} juillet. Entre-temps, on offre un service de boîtes aux lettres multiples.

Dans le passé, ce bureau de poste réalisait des recettes de 8 000 \$ par année, mais il coûtait 22 000 \$ par année.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Ce genre de chose ne dérange peut-être pas les néo-démocrates, mais il est tout à fait inacceptable pour toute personne ayant tant soit peu de bons sens.

[Français]

ON DEMANDE D'AMÉLIORER LE SERVICE POSTAL EN MILIEU
RURAL

M. Cyril Keeper (Winnipeg—Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, et ce n'est pas une chose drôle.

Quand le gouvernement est réduit à payer pour les annonces dans les journaux, à pleines pages, pour défendre une politique postale qui est négative pour le Canada rural, est-ce qu'il n'est pas temps de retirer la «torche à souder» de Calgary-Est de Postes Canada et de donner une bonne chance au Canada rural d'avoir un bon service postal?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, si j'en crois les journaux, le Congrès du travail du Canada éprouve des difficultés financières. Il doit licencier des employés, chose que les Postes canadiennes ne font pas. Malgré cela, il utilise 2 millions de dollars prélevés sur les cotisations syndicales de ses membres pour faire campagne contre les Postes canadiennes.

Si le député veut vraiment être juste et équitable, il doit se porter à la défense des employés, des syndiqués des Postes, dont on utilise de façon répréhensible, peut-être même illégale, les cotisations, afin de harceler les Postes canadiennes.

Je peux comprendre l'exaspération du député, car il y a eu deux sondages au Manitoba, l'un auprès des utilisateurs des franchises et l'autre, au sujet des bureaux ruraux qui ont été convertis en comptoirs de vente au détail, qui montrent des taux de satisfaction de 94 p. 100 et 86 p. 100 respectivement. Avec des taux de satisfaction de ce genre, je peux comprendre que le député soit exaspéré par ce qui se passe.